

FAMILLE

Le CCAS

Cette page vous informe sur le rôle et la composition du Conseil d'administration du CCAS de Guermentes.

Rôle du CCAS

Le CCAS est présent pour :

- › répondre à vos interrogations
- › vous orienter vers les services compétents
- › vous soutenir moralement
- › vous conseiller, vous aider dans vos démarches
- › intervenir dans les situations d'urgence

En liaison avec les institutions publiques (CAF, MDPH, MDS, Conseil départemental, ...) et privées (secours populaire...), le CCAS assure une fonction d'animation globale et locale.

Le CCAS procède chaque année à une analyse et une évaluation des besoins sociaux de la population. Sur la base de ces informations, le CCAS met en oeuvre et assure une action générale de prévention et de développement social ainsi que des actions spécifiques.

Le CCAS joue aussi un rôle dans l'animation et la proposition d'activités sociales :

- › Repas des aînés
- › Semaine bleue
- › Local "Espace Jeunes"
- › Participation à des événements

Composition

Le CCAS dispose d'un conseil d'administration propre.

- 1 Président de droit : Denis MARCHAND, Maire de Guermantes
- 1 Vice-Président : Benjamin SAMICO, Elu Délégué de l'Action Sociale
- 4 membres non élus désignés par des associations (personnes handicapées, associations familiales, association des retraités) ou à défaut 4 personnes de la commune ou 4 personnes extérieures :
 1. Michel CHARPENEL (UDAF : Union Départementale des Associations Familiales)
 2. Audeline RATH
 3. Thierry PREVOST
 4. Hervé PHILIPPE
- 3 membres élus du Conseil municipal :
 1. Nathalie BILLY
 2. Michèle PETITOT
 3. Sébastien FLEURY
- 1 secrétaire : Sandrine GACHET

CONTACT



VIE SOCIALE

CCAS de Guermantes

📍 42 avenue des Deux Châteaux
77600 GUERMANTES

@ Courriel

📞 01 60 07 59 12

[👁️ VOIR LA FICHE](#)